

784 nouvelles places de stationnement Véligo pour le Val-de-Marne

Ile-de-France Mobilités poursuit le déploiement de Véligo, service de stationnement de vélos en gare et stations, avec le financement de 784 nouvelles places en abris pour le Val-de-Marne. Créé pour inciter les voyageurs à utiliser leur vélo en complément des transports en commun, Véligo est un service attendu et apprécié des voyageurs et assure une réelle qualité de prestation en termes de sécurité, d'information et de propreté.

Ce nouvel investissement s'inscrit dans la démarche d'Ile-de-France Mobilités visant à mettre en selle les Franciliens et à encourager la pratique du vélo dans leurs déplacements quotidiens du domicile vers la gare. Pour cela, 20 000 places de stationnement Véligo supplémentaires seront créées d'ici 2021. Actuellement, 85 consignes de vélos sécurisées et abris à vélos Véligo en libre accès aux abords des gares sont déjà en service ou programmés dans les prochains mois, soit 7 000 places. Les 784 nouvelles places en abris Véligo viendront s'ajouter aux 976 déjà existantes dans les Val-de-Marne. Ces places de stationnement vélo en abris seront en libre accès.

Pour Stéphane Beudet, Vice-Président d'Ile-de-France Mobilités et de la Région Ile-de-France : « Si on veut que davantage de Franciliens laissent leur voiture au garage, il faut qu'ils puissent utiliser leur vélo pour des trajets courts, vers la gare ou leur travail quand c'est possible. Le but de Véligo, c'est donc d'avoir un endroit facile d'accès pour pouvoir stationner son vélo en toute sécurité. Le Val-de-Marne est déjà le département le mieux équipé de la Région. Dès 2018, nous allons pratiquement doubler le nombre de places existantes pour atteindre 1800 stationnements Véligo répartis sur 51 gares et stations. »

Ces places de stationnement seront déployées sur 23 gares et stations val-de-marnaises. Ces abris en libre-accès sont :

- situés à moins de 70 m des bâtiments voyageurs ou des quais,
- équipés d'arceaux à 3 points d'accroche,
- abrités et éclairés.

Les premiers travaux commenceront au début 2018 avec une mise en service des places échelonnée entre 2018 et 2019.

Le coût d'aménagement des abris, d'un montant d'environ 1 166 800 € HT, est financé par Ile-de-France Mobilités à 70% et à 30% par le Département du Val-de-Marne. L'autorité organisatrice souhaite ainsi développer le vélo et toutes les nouvelles solutions de mobilités pour faciliter les déplacements et s'adapter aux besoins de tous et de chaque territoire.

